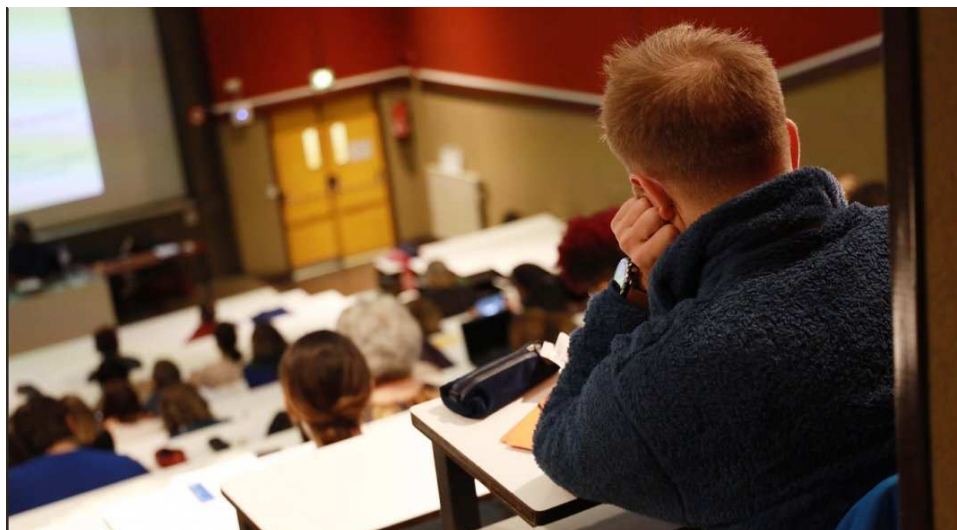


## Dépêche AEF : Accès au supérieur : le comité de suivi de la loi ORE préconise "d'aborder la question des écarts de notation en lycée"

5-6 minutes

---

Le déploiement de Parcoursup a permis au dialogue entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur de "gagner en intensité et en qualité", constate le comité de suivi de la loi "Orientation et réussite des étudiants" dans son rapport remis à Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le 7 octobre 2019. Parmi ses 16 recommandations, le comité préconise notamment "d'aborder la question des écarts de notation entre lycées" ou "d'ouvrir les discussions sur l'utilisation de la fiche Avenir et du projet de formation motivé".



La loi "Orientation et réussite des étudiants" réforme l'accès à l'enseignement supérieur. MaxPPP

"La loi ORE a offert aux acteurs de l'orientation et de la formation des candidats aux études supérieures un cadre rénové, permettant à chacun (candidat, enseignant du secondaire, établissements d'enseignement supérieur, pouvoirs publics) de remplir son rôle tout en garantissant au bachelier son droit à l'accès à l'enseignement supérieur et la prise en compte de son choix

d'orientation." Voici le bilan plutôt positif que dresse le comité de suivi de la loi "Orientation et réussite des étudiants" (1) dans [son rapport](#) remis à Frédérique Vidal le 7 octobre 2019.

La loi "Orientation et réussite des étudiants" a été promulguée le 8 mars 2018 ([lire sur AEF info](#)). Elle réforme l'accès à l'enseignement supérieur à travers la mise en place de Parcoursup - créé par un arrêté pris en application de la loi - et réforme l'offre de formation en encourageant l'individualisation des parcours. La réforme prévoit aussi un accompagnement renforcé des bacheliers : deux professeurs principaux, une fiche Avenir, des commissions d'accès au supérieur, etc. ([lire sur AEF info](#)).

Un risque de "lassitude" des acteurs

Le comité de suivi assure que "les acteurs scolaires et de l'enseignement supérieur ont globalement joué le jeu de la réforme". Sa finalité rencontrerait d'ailleurs "une large adhésion de la communauté éducative". Ainsi, "les seconds professeurs principaux ont tous été désignés dans un délai extrêmement court, entre le 22 novembre 2017 [...] et le début du mois de décembre".

Toutefois, le comité de suivi met en garde : "le niveau d'engagement et de travail demandé aux acteurs pose la question de sa soutenabilité". Il pointe un risque de "lassitude" des acteurs et souligne l'importance de "valoriser davantage l'engagement des personnels".

Le déploiement de Parcoursup a permis au dialogue entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur de "gagner en intensité et en qualité", juge Achille Braquelaire, président du comité de suivi. La mise en place de CAES dans les académies, notamment, a constitué "une instance de travail commune aux acteurs du scolaire et du supérieur". De plus, "Parcoursup agit en effet 'révélateur' de sujets longtemps - et parfois volontairement - enfouis", estiment les auteurs du rapport qui évoquent par exemple les différences de notation entre lycées.

Discuter de la fiche avenir et des écarts de notations entre lycées...

Voici les préconisations du comité qui concernent les acteurs de l'enseignement scolaire ([retrouvez ici l'intégralité des recommandations](#)) :

**"Soutenir et valoriser l'engagement des acteurs de terrain."**

Cela pourrait passer par :

- "l'association effective des différents acteurs au suivi de la réforme (retours d'expériences) dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue" ;
- "une visibilité accrue donnée par le ministère aux pratiques innovantes, par exemple avec l'organisation d'une journée nationale des acteurs du 'continuum bac-3 /bac+3'".

**"Ouvrir les discussions sur l'utilisation de la fiche Avenir et du projet de formation motivé et leurs évolutions possibles."**

S'appuyer sur des "retours d'expérience" permettrait :

- d' "analyser l'usage réel par les commissions d'examen des vœux de la fiche Avenir, encore peu stabilisée, et conforter sa capacité à rendre compte de la diversité des profils et projets des candidats de manière à la mettre au service de la construction de parcours personnalisés" ;
- de "clarifier le rôle et l'usage du projet de formation motivé dont l'intérêt pédagogique a été souligné par les professeurs, mais dont l'utilisation dans les commissions d'examen des vœux semble être restée marginale".

**"Aborder la question des écarts de notations entre lycées."**

Sur ce thème "particulièrement sensible, notamment dans le contexte de la réforme à venir du baccalauréat", il serait souhaitable que les recteurs engagent rapidement avec les acteurs de terrain une réflexion sur "les écarts de notation effectivement constatés entre lycées ; sur la manière dont les lycées entament une réflexion sur ce sujet ; sur la manière dont ces écarts sont pris en compte – ou non – dans les commissions d'examen des vœux".